



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'hôpital de Salon-de-Provence

Question écrite n° 1311

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir de l'offre de soins dans le bassin de vie de Salon-de-Provence, qui comprend les territoires de Salon-de-Provence ainsi que des communes environnantes. Ce bassin de population se chiffre à 160 000 habitants et il est en augmentation constante. Chaque année, l'hôpital de Salon-de-Provence réalise plus de 100 000 consultations, 22 500 hospitalisations et accueille plus de 40 000 patients aux urgences, soit le double de ses capacités d'accueil. À la faveur d'une poussée démographique importante dans cette circonscription, ces chiffres sont chaque année en augmentation et toutes les prévisions montrent que cette tendance va se poursuivre, l'hôpital bénéficiant d'un positionnement géographique central et proposant des spécialités qui sont en adéquation avec les besoins de la patientèle. Or, au-delà de la problématique de la saturation des capacités d'accueil ci-dessus présentée, l'hôpital est atteint de vétusté. Son plus vieux bâtiment a été construit il y a 115 ans. Celui abritant la majeure partie des hospitalisations est vieux de 43 ans. L'ensemble de l'institution ne répond plus aux normes sanitaires, sécuritaires, environnementales en vigueur. De plus, le site actuel, situé en plein centre-ville, est sans possibilité d'extension et nécessite des travaux lourds qui, s'ils devaient être réalisés, seraient onéreux et impliqueraient nécessairement les architectes des Bâtiments de France puisque l'édifice est classé. Aussi, il paraît urgent, pour la qualité de l'offre de soins, pour sa proximité avec les principaux lieux de vie, pour l'attractivité de notre territoire, de se projeter sans plus tarder dans l'avenir et d'offrir un avenir pérenne à l'offre d'hospitalisation à Salon-de-Provence. Plusieurs hypothèses ont déjà été ou sont encore à l'étude. Parmi elles, se trouve le projet de construction d'un nouvel établissement qui consacrerait un rapprochement entre la clinique (également située à Salon-de-Provence) et l'hôpital. La construction et la gestion de ce nouveau site seraient assurées sur la base d'un partenariat public-privé. Il faudrait alors veiller à ce que les intérêts du « contribuable-patient » ne soient pas lésés par une pareille opération (en termes de coût de construction, de répartition de spécialités, de coût des prestations médicales). Le site du nouvel hôpital serait situé en proche périphérie de Salon-de-Provence où le foncier est davantage disponible, à moindre coût et où les travaux n'occasionneraient aucune gêne en centre-ville. De plus, cette situation géographique rendrait l'hôpital encore plus accessible. La population, les élus locaux et lui-même lui demandent que le Gouvernement se saisisse de ce dossier, capital pour ce territoire, en favorisant la concrétisation de ce projet de partenariat public-privé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1311

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4537

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)